

Editorial

**Participer au projet
d'une génération**



La Suisse est championne du monde de l'innovation. Pourquoi faudrait-il un parc d'innovation? C'est simple: parce que nous voulons rester les meilleurs.

Les universités, les hautes écoles spécialisées et le Domaine des EPF bénéficient d'une excellente réputation comme partenaires de recherche de l'industrie. De nombreuses entreprises étrangères travaillent aussi avec ces écoles. Un parc national d'innovation, avec son rayonnement international, devrait inciter ces firmes à être plus que des partenaires et à redéployer leurs départements de recherche en Suisse. Notre place scientifique s'en trouverait renforcée et des investissements privés seraient ainsi gagnés.

Pour réaliser cela, nous avons besoin, à proximité immédiate des hautes écoles, de surfaces viabilisées avec un potentiel de développement. Comme on a décidé en 1854 de réaliser une école polytechnique nationale centralisée à Zurich, il faut aujourd'hui réserver des surfaces attractives en réseau pour l'innovation. Il doit en résulter un campus où l'on s'occupe de recherche et développement, mais aussi où l'on travaille, habite et vit.

Le parc d'innovation est le projet d'une génération et un investissement en faveur du développement d'une économie suisse basée sur la connaissance, compétitive internationalement. Participons à ce projet!

Ruedi Noser

Conseiller national,
membre du Team politique FUTURE

Parc national d'innovation

Les cantons fixent des exigences élevées pour les sites réseaux

Les candidats intéressés à faire partie du parc national d'innovation comme sites réseaux peuvent déposer leur projet auprès de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP). Les critères à remplir en matière de contenus, de financement et d'aménagement du territoire sont stricts.

Le projet de parc national d'innovation prend une forme toujours plus concrète et ambitieuse. Après avoir désigné les deux écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich comme hubs de ce futur parc en juin 2013, la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP) a lancé le 7 novembre 2013 une procédure de sélection des sites réseaux du futur parc. Les cantons intéressés ont jusqu'au 28 mars 2014 pour déposer leur projet. Ils doivent répondre à des critères stricts et décrire en détail le portfolio de leur projet, son financement et son fonctionnement, ainsi que les mesures d'aménagement du territoire prévues.

Le modèle de parc national d'innovation dévoilé met les hubs et les sites réseaux sur un pied de parfaite égalité. Les sites réseaux ne sont donc pas subordonnés aux hubs de Zurich et Lausanne, comme ils n'en dépendent pas financièrement. Ils appartiennent à la même structure, mais ils jouissent d'une large autonomie. Ils se différencient des hubs par une voilure plus réduite et un profil moins tourné sur l'international, mais ils répondent aux mêmes critères d'excellence. Selon la CDEP, ce modèle permet de créer une réelle plus-value par rapport aux infrastructures d'innovation déjà existantes. Il jette en outre les bases d'un label de qualité «parc national d'innovation», qui permettrait de promouvoir la Suisse comme un ensemble cohérent à l'étranger.

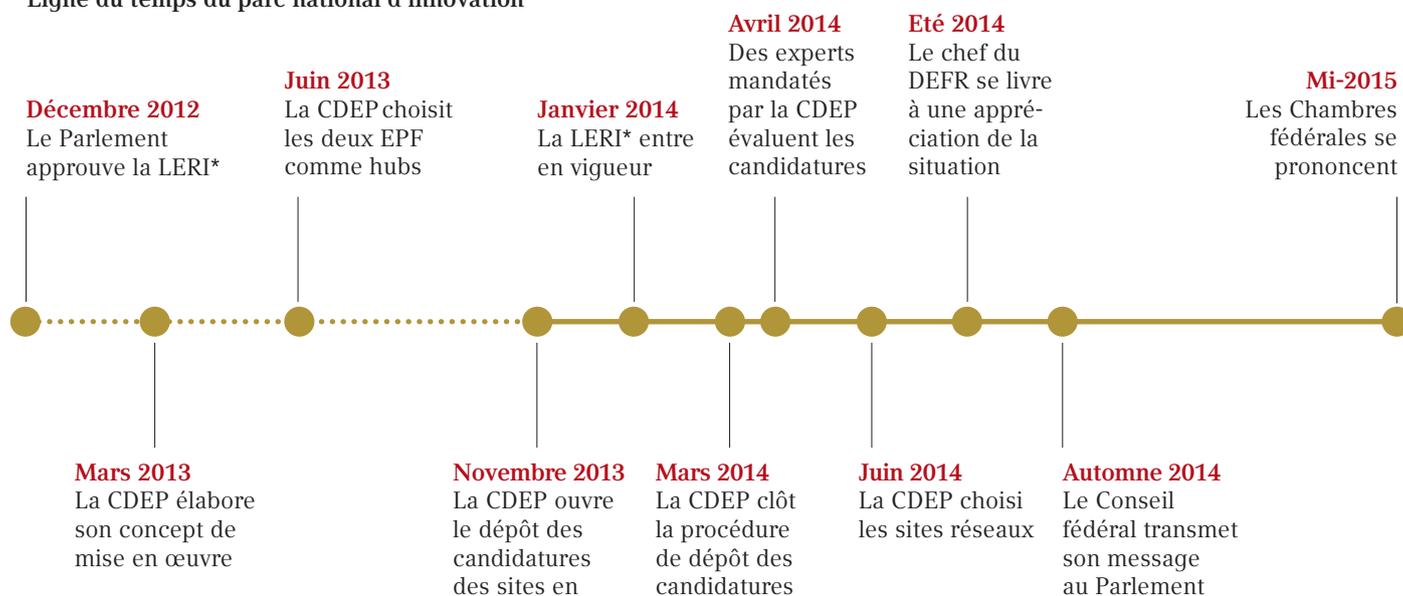
Les sites réseaux ne sont donc pas de nouveaux technoparcs, comme la Suisse en connaît déjà de nombreux. Si les technoparcs ont plutôt comme vocation d'encourager la création de start up, les sites réseaux doivent, pour les directeurs cantonaux de l'économie, réunir des entreprises établies et des équipes de recherche d'excellent niveau pour favoriser leurs collaborations. La préexistence de collaborations avérées entre la science et l'économie est donc un critère important de sélection pour les futurs sites réseaux, qui doivent présenter un portfolio de leurs thématiques prioritaires d'innovation et désigner aussi bien les partenaires économiques que les partenaires scientifiques déjà engagés dans une collaboration.

Autofinancement exigé

D'autres critères centraux tournent autour du financement, du mode de fonctionnement et de l'aménagement. Les sites réseaux candidats doivent faire la démonstration qu'ils s'autofinancent et se gèrent selon les principes de l'économie privée. Ils doivent en outre délivrer des détails sous l'angle de l'aménagement du territoire: la taille des surfaces concernées, la situation générale et la planification urbanistique doivent être connus des experts qui évalueront les candidatures des projets.

Ces experts se réuniront au printemps 2014 (voir la ligne du temps en page 2). La CDEP sélectionnera ensuite les sites réseaux puis transmettra le dossier au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Le Conseil fédéral in corpore se prononcera sur le projet de parc national d'innovation et sur les sites prévus avant de soumettre le projet à l'approbation des Chambres fédérales, à la mi-2015 en principe.

Ligne du temps du parc national d'innovation



* La loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation jette les bases pour la création d'un parc national d'innovation.

news

Bourses d'études

Vers un contre-projet direct

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a empoigné fin octobre 2013 l'initiative populaire de l'Union des étudiants de Suisse (UNES) sur les bourses d'études. Par 16 voix contre 8, elle a décidé de créer une sous-commission pour traiter le contre-projet indirect du Conseil fédéral et élaborer un contre-projet direct. Cette annonce est saluée par l'UNES.

Une minorité des membres de la CSEC-N soutient le contre-projet indirect du Conseil fédéral sans réserve. Pour mémoire, le gouvernement propose d'en rester à une harmonisation formelle du mécanisme fédéral de subvention des bourses d'études cantonales, mais il renonce à une harmonisation matérielle. La majorité des membres de la CSEC estime par contre que sans cet effort matériel, le contre-projet indirect ne répond pas à une revendication fondamentale de l'UNES.

L'initiative de l'UNES propose que les bourses entrent dans la compétence de la Confédération, qui devrait assurer à chaque participant à une formation tertiaire reconnue un niveau de vie minimal. Le contre-projet direct doit trouver le juste milieu entre une augmentation matérielle des subsides fédéraux et la préservation du leadership des cantons dans le domaine des bourses. La sous-commission empruntera cette ligne de crête au premier trimestre 2014.

Loi sur la formation continue

Un débat fleuve s'annonce

Un débat fleuve s'annonce les 10 et 11 décembre 2013 au Conseil national sur le projet de Loi sur la formation continue (LFCo). La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) a considérablement remanié le texte et plusieurs propositions de minorités restent pendantes. Au vote final, le projet amendé a obtenu le soutien de 13 membres de la CSEC-N. Il y avait 6 oppositions et 3 abstentions.

La CSEC-N propose à une large majorité que la mise en œuvre des principes de la LFCo dans le domaine des hautes écoles soit explicitement confiée aux organes politiques compétents. Elle accède ainsi à une demande des universités, tout en préservant la volonté du Conseil fédéral de prendre en compte tous les acteurs impliqués dans la formation continue. Cette proposition ne devrait pas faire l'objet de grandes discussions en plénum.

Ce qui fera débat, c'est la question de la définition des compétences de base. Une majorité de la CSEC-N a souhaité ajouter à la lecture, à l'écriture, aux mathématiques élémentaires et à l'utilisation des technologies de l'information les compétences éducatives et sociales. Elle veut aussi inscrire la capacité de s'exprimer par oral dans une langue nationale. Un autre point de discussion sera celui du financement de la formation continue, de fortes minorités proposant de nouveaux instruments et une augmentation de l'effort porté par la Confédération.

news

Taxes d'études aux EPF **Le Conseil fédéral arbitre?**

La question des taxes d'études aux écoles polytechniques fédérales n'est toujours pas close. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a déposé une motion de commission, soutenue par 16 membres contre 7, moins une abstention. Cette motion demande au Conseil fédéral de développer un modèle de taxes d'études différenciées.

La commission propose de faire une différence entre les taxes des étudiants dont les parents sont assujettis à l'impôt en Suisse et les taxes des autres étudiants, ces derniers pouvant payer jusqu'à trois fois plus. Les taxes minimales pourraient être augmentées en fonction du renchérissement. Le Conseil fédéral prendrait la responsabilité de fixer les montants de ces différentes taxes.

Ce modèle avait déjà été élaboré dans une initiative parlementaire. Cette dernière n'a toutefois pas trouvé grâce auprès de la

CSEC du Conseil des Etats. La nouvelle approche permet de répondre à une critique fondamentale des sénateurs, qui estimaient que l'initiative parlementaire était le mauvais instrument car il impliquerait que le Parlement décide des taxes. La motion permet de confier cette responsabilité au Conseil fédéral, ce qui est en ligne avec le mode de gouvernance observé dans la grande majorité des universités cantonales, où une instance gouvernementale fixe le montant des taxes, relève la majorité de la CSEC-N.

sms**Couper 200 millions dans le budget 2014**

Les membres de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) proposent par 15 voix contre 10 que le budget 2014 de la Confédération soit réduit de 50 millions de francs dans les dépenses pour le personnel et de 150 millions de francs dans les charges de biens, de services et d'exploitation. Tous les départements devraient faire des économies. La Commission des finances du Conseil des Etats s'est prononcée par contre pour l'adoption du projet de budget du Conseil fédéral.

CDIP: Christoph Eymann élu président

Les membres de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont élu le conseiller d'Etat de Bâle-Ville Christoph Eymann à leur présidence. Le juriste de formation a repris la présidence au 1^{er} novembre 2013 pour un mandat de quatre ans. Il succède à l'ancienne conseillère d'Etat fribourgeoise Isabelle Chassot.

L'Université de Bâle progresse

L'édition 2013/2014 du classement international Times-Higher-Education-Ranking confirme l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) comme première université d'Europe continentale. Elle recule toutefois de deux places par rapport à l'an passé et pointe au 14^{ème} rang, tandis que l'EPF de Lausanne (du 40^{ème} au 37^{ème} rang) et les Universités de Bâle (de 142 à 74), Fribourg (de 300-350 à 276-300) et Genève (de 133 à 124) s'améliorent. Les Universités de Zurich (de 89 à 121), de Lausanne (de 130 à 132) et de Berne (de 151 à 157) perdent du terrain.

Huit pour cent des personnes en formation reçoivent une bourse

L'Office fédéral de la statistique (OFS) indique qu'en 2012, 47'000 personnes ont reçu une bourse cantonale ou un prêt pour accomplir une formation post-obligatoire, soit huit pour cent des personnes concernées. Les subsides ont représenté un volume total de 318 millions de francs, dont 25 millions de subventions fédérales. Les écoliers et les étudiants en formation post-obligatoire ont augmenté de 30 pour cent ces dernières années, tandis que les moyens consacrés aux bourses sont restés constants.

Maintien du renvoi du programme d'économies 2014

Les membres de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) maintiennent leur décision de renvoyer le programme de consolidation des finances et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014) au Conseil fédéral. Le Conseil des Etats s'était prononcé durant la session d'automne 2013 contre une telle éventualité. Si le plénum du Conseil national maintient le renvoi lors de la session d'hiver 2013, le Conseil fédéral devra soumettre de nouvelles variantes du programme l'an prochain.

Impressum

Münstergasse 64/66
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2013

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la formation, la recherche et l'innovation.